

# COMMUNE D'ARENTHON



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### I. DIAGNOSTIC

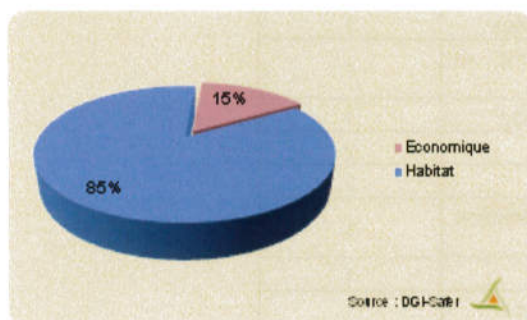
1. LE TERRITOIRE COMMUNAL – DONNEES PHYSIQUES
2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
  3. HISTOIRE DE LA COMMUNE
  4. LE TERRITOIRE COMMUNAL
  5. LES SERVICES COLLECTIFS
6. ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE
  7. LE LOGEMENT
  - 8. L'ECONOMIE**
  9. VIE ASSOCIATIVE
10. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES
  11. PROJETS REPERTORIES
  12. ENJEUX

## 8. L'ECONOMIE

### 8.1 LE CONTEXTE

L'activité économique est essentiellement répartie entre l'agriculture et des activités industrielles et artisanales.

Au total, c'est 8 ha d'emprise foncière qui ont une vocation économique sur la commune d'Arenthon soit 15 % du patrimoine bâti. Cette proportion est supérieure à la moyenne des communes du département. En revanche ce taux est passé de 16,3 % en 1999 à 15,1 % en 2007, parallèlement à un développement du foncier bâti à vocation d'habitat.



<b>Emprise foncière</b>	<b>1999</b>	<b>2007</b>
<i>Bâti à vocation économique (%)</i>	16,3 %	15,1 %
<i>Bâti à vocation d'habitat (%)</i>	83,7 %	84,9 %
<i>Bâti à vocation économique (ha)</i>	7,45 ha	8,05 ha
<i>Bâti à vocation d'habitat (ha)</i>	38,17 ha	45,28 ha

Source : SAFER

Ces activités économiques sont principalement regroupées dans les zones artisanales de Chevilly et de la Papeterie. Les secteurs d'activités sont essentiellement le bâtiment et la mécanique.

La présence de ces deux petites zones n'offre à la population active que peu de capacités d'emploi sur place. Les principaux bassins d'emploi sont la Suisse (tout particulièrement Genève), l'agglomération de Cluse mais également les villes de Bonneville et La Roche sur Foron.

VOIR CARTE C25 – EQUIPEMENT ET ACTIVITES EN ANNEXES GRAPHIQUES

### 8.2 LA STRUCTURE ECONOMIQUE D'ARENTHON

Grâce à l'épicerie, le bar-tabac et l'auberge rôtisserie, le chef-lieu du village conserve une certaine convivialité et une certaine dynamique commerciale.

32 établissements artisanaux sont répertoriés dans la commune d'Arenthon au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : 16 en bâtiment, 2 en réparation, 3 en soins à la personne, 2 en autres services, 6 en travail des métaux, 2 en autres fabrications et 1 en bois et ameublement.

### **8.2.2 Les exploitations agricoles**

Cet état des lieux est issu du diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture Haute-Savoie 2010.

#### **Une activité agricole importante et pérenne**

9 exploitations professionnelles ont leur siège sur la commune d'Arenthon, dont 3 exploitations sont sous forme individuelle et 6 exploitations sont forme sociétaire (GAEC, EARL et SCEA).

Le nombre d'exploitations professionnelles recensé a diminué de 8 depuis le dernier diagnostic agricole de la commune effectué en 2003. On compte ainsi en effet :

- une délocalisation du siège et bâtiment des vaches laitières sur la commune de Saint-Pierre en Faucigny juste à la limite d'Arenthon (STPI 19). Cette exploitation possède toujours son site sur Arenthon, devenu aujourd'hui site secondaire où sont logées les génisses. Cette structure est encore aujourd'hui très « attachée » à la commune d'Arenthon puisque 90 % des surfaces qu'elle travaille sont sur Arenthon (hors surfaces d'alpage) ;
- Une mise en association en GAEC de jeunes individuels ;
- Trois cessations. Les surfaces cédées par ces exploitants sont venues conforter les SAU des exploitations de la commune. ;
- Deux exploitations recensées en 2003 sont aujourd'hui devenues des exploitations agricoles non professionnelles. L'une est matérialisée par un cercle noir sur la carte. La seconde n'est pas localisée puisque son activité se déroule surtout sur la commune voisine de Cornier.

Au total, 17 personnes travaillent sur les 9 exploitations d'Arenthon, dont l'âge moyen est de 42 ans. 8 de ces 9 exploitations sont estimées pérennes, c'est-à-dire qu'elles comptent au moins un exploitant jeune ou qu'elles ont une succession assurée à court terme. Ces exploitations devraient être présentes au moins pour la décennie à venir.

D'autre part, 23 structures extérieures à la commune travaillent des surfaces sur Arenthon et 4 structures extérieures à la commune ont des bâtiments sur la commune (voir carte diagnostic agricole en annexe).

#### **Des exploitations d'élevage avec une production laitière dominante**

Parmi les 9 exploitations professionnelles qui ont leur siège sur la commune d'Arenthon, on compte 7 producteurs de lait de vache, 1 exploitation de transformation (AOC Abondance et tomme fermière), un éleveur de bovins viande. Parmi les exploitations limitrophes, on compte 2 producteurs de lait de vache, 1 producteur de porcs, 1 éleveurs de bovins viande.

Ces 10 exploitations laitières détiennent 450 vaches laitières de races Montbéliarde et Abondance et produisent 2 098 000 litres de lait par an, dont plus de 95 % du lait produit est valorisé en AOC reblochon ou AOC abondance, productions définies par des cahiers de charges stricts.

Le lait, valorisé en AOC Reblochon, est essentiellement transformé par la coopérative de Fillings Baillard, mais aussi par la société Verdannet basée à Nangy.

Densité d'exploitations et pérennité s'explique par une bonne rentabilité des exploitations assurée par une bonne valorisation du lait grâce à la présence d'AOP fromagères. La commune d'Arenthon est dans l'aire de production de 2 AOP : reblochon, abondance et 2 IGP (Indication Géographique de Provenance) tomme et emmental de Savoie.

le plus possible l'alimentation du troupeau. Une partie de ces surfaces doit être proche des bâtiments pour que les vaches s'alimentent réellement au pâturage pendant toute la belle saison.

### **La protection des espaces agricoles et des sièges d'exploitation**

Dans la commune d'Arenthon, l'urbanisation de fait essentiellement au dépens des espaces agricoles.

Selon la SAFER, 86,07 m<sup>2</sup>/ha ont changé d'usage entre 1999 et 2007. C'est 8,5 ha de foncier qui ont été artificialisés pendant cette période. Les terres agricoles subissent ainsi sur la commune d'Arenthon une pression foncière liée à la valorisation de ce patrimoine.

L'urbanisation future de la commune devra prendre en compte les espaces prioritaires indispensables au maintien des exploitations et donc à l'activité agricole. De plus, les bâtiments d'élevage sont soumis à des réglementations contraignantes de distance par rapport aux tiers. Une urbanisation qui s'approche d'un bâtiment agricole peut compromettre son évolution future. Enfin, les tenements agricoles ont une surface importante sur la commune d'Arenthon.

Les différents espaces et exploitations à préserver sont cartographiés sur la carte du diagnostic agricole.

### Détail des exploitations

Dans son diagnostic de 2010, la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie fait alors un état des lieux des différents sièges d'exploitation à Arenthon :

#### • **Chef lieu**

Des enjeux majeurs apparaissent dans l'axe du Chef-Lieu, où se trouvent trois exploitations d'élevage (AREN10, AREN 9 et AREN 17). Ces structures sont pérennes et régies par le Règlement sanitaire départemental (RSD).

La préservation des surfaces agricoles vers lesquelles ces exploitations s'ouvrent est vitale pour assurer leur avenir, sachant que leur site actuel est déjà majoritairement contraint à l'urbanisation.

**AREN 10** bénéficie d'une ouverture sur la plage agricole située en partie arrière du chef-lieu, à l'est. Cette ouverture et cet espace agricole forment un outil fonctionnel de premier ordre où l'exploitant a des projets de développement.

En tout état de cause apparaît la nécessité de prévoir la desserte des parcelles situées à l'arrière de l'ancienne fruitière.

A noter que cette exploitation dispose d'un second site, situé au nord-ouest de la commune « La Gagère/Les Granges », comportant une étable ainsi qu'une plate-forme à fumier.

Concernant **AREN 9**, implantée sur le versant ouest du chef-lieu, son site est majoritairement enclavé par le bâti, et ne bénéficie à ce jour que d'une étroite ouverture vers le parcellaire exploité en prolongement ouest, ce qui représente une contrainte d'accès par la route avec l'accroissement des flux de circulation.

Concernant **AREN 17**, cette exploitation dispose de deux accès déployés de part et d'autre du siège. Côté Ouest, elle dispose d'un angle d'ouverture faible, mais qui lui permet encore d'accéder à ses pâtures. En revanche, pour accéder aux pâtures situées côté est les exploitants doivent traverser la route principale. Ils passent avec leurs vaches, en latéral, au niveau du silo. La profession demande que soit maintenu, dans ce secteur, un passage pour les circulations agricoles.

#### • **Chez Coutard**

Une exploitation d'élevage pérenne (**AREN 2**), régie par les installations classées pour la protection de l'environnement (distance sanitaire de 100 m) se trouve dans un environnement relativement favorable, même si son rayon de déploiement de surfaces intègre les franges situées en extrémité sud du chef-lieu, au contact du bâti.

#### • **Les Rochs**

Une exploitation d'élevage pérenne (**AREN 12**), régie par les installations classées pour la protection de l'environnement (distance sanitaire de 100 m) est le fruit de la fusion de deux entités originelles, et se déploie sur deux sites (Les Rochs et Fessy).

Le site principal établi aux « Rochs » comporte la présence de quelques habitations tierces alentour, mais bénéficie d'une ouverture importante vers une plage agricole.

#### • **Fessy**

Présence du second site de l'exploitation d'élevage pérenne (**AREN 12**), régi par les installations classées pour la protection de l'environnement (distance sanitaire de 100 m) : règle qui s'applique sur l'ensemble des sites formant composante de l'exploitation.

La Profession Agricole demande :

- de garantir la desserte du parcellaire agricole situé en arrière de l'urbanisation ;
- que les chemins agricoles cartographiés restent accessibles et praticables avec du matériel agricole.

#### • **Nabeau**

A noter qu'**AREN 10** dispose dans ce secteur d'un second site composé d'une étable ainsi que d'une plate-forme à fumier.

- **La Bouvière**

Présence d'une exploitation d'élevage (**AREN 16**) dont le parcellaire se prolonge en continuité sur la commune de Scientrier.

### **8.2.3 Activité touristique**

Arenthon bénéficie d'une situation géographique de grande qualité au pied du massif des Bornes. Par ailleurs, la commune est à proximité de pôles touristiques de rayonnement régional et dans un département ayant un potentiel touristique fort.

Ce secteur constitue essentiellement un lieu de passage pour les touristes qui y séjournent rarement et s'orientent plutôt vers les secteurs de haute montagne plus à l'Est. L'absence de structures d'accueil sur le territoire corrobore ce constat. Des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes sont situés dans des communes alentour (La Roche-sur-Foron, Contamine-sur-Arve, ...).

La commune souhaite développer :

- le camping,
- les chambres d'hôtes
- les gîtes,

afin d'offrir des possibilités d'hébergement touristique.